

## V – HIERARCHISATION DES ENJEUX

HABITATS et ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	Statut	Niveau d'enjeu	Justification du niveau d'enjeu	Facteurs d'influence
Pelouses calcaires subatlantiques semi-aride	6210*	***	Habitats IC prioritaire, en état de conservation moyen, avec cortège d'orchidées et espèces thermophiles remarquables	Fermeture par dynamique végétale , mise en culture de façon plus ponctuelle
Pelouses calcaires subatlantiques très sèches	6210*-27	***		
Aulnaies frênaies des ruisselets et des sources	91E0*-8	*	Très faible surface mais stable, sur un seul site	Non entretien, modification des cours d'eau
Fruticées à genévriers commun	5130	***	Habitat IC en bon état de conservation	Evolution vers la chênaie en absence d'entretien
Peuplement des reines des près et communautés associées	6430	*	faible surface	Drainage des zones humides, intensification des pratiques agricoles
Prairies à molinie et communautés associées	6410	*	faible surface	Drainage des zones humides, enrichissement du substrat
Prairies de fauches atlantiques	6510	**	Habitat IC, et zone refuge pour de nombreuses espèces patrimoniales	Banalisation de la flore par enrichissement/engraissement Mise en culture
Engoulevent d'Europe	DO, nicheur	**	Espèce IC nicheuse et bien présente sur les coteaux	Fermeture des pelouses, destruction d'habitats, utilisation de pesticides
Alouette lulu		**		
Sonneur à ventre jaune	an II	*	Espèce non retrouvée et inféodée à des milieux faiblement représentés sur le site	destruction des zones humides
Agrion de mercure	an II	*	Espèces inféodées à des milieux faiblement représentés sur le site	Modifications hydrauliques, Pollution des cours, Fauchage des berges
Gomphe de Graslin	an II, an IV	*		
Damier de la Succise	an II	**	Etat de conservation bon	
Cuivré des marais	an II, an IV	**	Etat de conservation moyen, en faible effectif	simplification des paysages, mise en culture des prairies humides
Lucane cerf volant	an II	**	Etat de conservation bon, assez abondant dans la région	destruction des vieux arbres, simplification des paysages

## VI - DEFINITION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION A LONG TERME

L'analyse des interrelations entre les habitats, les activités humaines et les facteurs naturels, ainsi que la hiérarchisation des enjeux permettent proposer des objectifs de conservation à long terme et des objectifs de développement durable, à moyen terme, pour garantir la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire, présents sur le site des Coteaux du Montmorélien.

Les enjeux prioritaires du site Natura 2000 visent à la préservation des pelouses calcaires et des espèces associées, menacées par la dynamique naturelle à défaut d'un entretien par des pratiques agricoles extensives. Ces objectifs restent les mêmes que ceux définis lors du premier DOCOB validé en 2004.

Aussi, les objectifs à long terme visent à :

- ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE
- SUSCITER AUPRES DE LA POPULATION DU MONTMORELIEN ET DES ACTEURS LOCAUX (PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS) LA PRISE EN CONSIDERATION DE L'INTERET ECOLOGIQUE DU SITE ET DE SES ENJEUX
- PERMETTRE LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Les objectifs à moyen terme visent eux à mettre en place les outils nécessaires à la restauration et la gestion des pelouses et à la sensibilisation des acteurs locaux. Ils sont déclinés en actions opérationnelles et décrits ci-dessous :

OCLT	ODD	Action	Intitulé de la fiche Action
Assurer dans le temps et pour les générations futures la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site	A1	Modification du périmètre Natura 2000
		A2	Préservation de l'habitat face à des changements d'occupation du sol
		A3	Maitrise foncière et d'usage
	Restaurer et entretenir les pelouses par des moyens mécaniques	B1-a	Restauration des chaumes calcaires colonisés par des ligneux
		B1-b	Restauration par fauche des chaumes calcaires envahis par le brachypode penné
		B2	Gestion mécanique des chaumes calcaires
	Entretien des pelouses et prairies de fauche par une gestion agricole extensive	B3	Gestion pastorale des chaumes calcaires
		B4	Gestion extensive des prairies
		B5	Poursuivre la recherche de solutions pastorales à l'échelle du site
B6		Participation à la construction et à la promotion d'un cahier des charges de mesures agro-environnementales adaptées aux enjeux du site	
Susciter auprès de la population du Montmorélien et des acteurs locaux (propriétaires, exploitants, ...) la prise en considération de l'intérêt écologique du site et de ses enjeux	Intégrer la préservation du patrimoine naturel dans les politiques de développement et de promotion des	C1	Elaboration d'outils de communication nécessaire à la sensibilisation et l'information du public et des acteurs locaux
	Sensibiliser la population du Montmorélien et les acteurs locaux au caractère remarquable et fragile du patrimoine naturel identifié	C2	Promouvoir sur le territoire l'exposition sur « les orchidées dans leur milieu naturel »
		C3	Animations auprès des scolaires
		C4	Animations auprès du grand public
		C5	Aide à la mise en place d'un balisage pédagogique sur les sentiers du Montmorélien
Permettre la mise en œuvre et le suivi du Document d'Objectifs	Assurer la mise en œuvre des actions validées dans le Document d'Objectifs	D1	Animation et coordination de la mise en œuvre du Docob
		D2	Recueillir la signature de contrats Natura 2000 auprès des propriétaires et /ou exploitants et l'Etat
	Développer un suivi périodique des actions mises en place / Permettre une évaluation périodique de l'ensemble du Document d'Objectifs	D3	Mener un suivi périodique des habitats et des espèces
		D4	Mener un suivi des activités socio-économiques (en continu et périodique)

Code Action	Libellé Action	Echéancier	Budget prévisionnel	Priorité
<b>Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site</b>				
A1	Modification du périmètre Natura 2000	-	-	***
A2	Préservation de l'habitat face à des changements d'occupation du sol	-	-	**
A3	Maitrise foncière et d'usage	tous les ans	-	**
<b>Permettre la mise en œuvre technique de modalités de gestion mécanique de substitution</b>				
B1-a	Restauration des chaumes calcaires colonisés par des ligneux	tous les ans	3000 euros/ha	***
B1-b	Restauration par fauche des chaumes calcaires envahis par le brachypode penné	tous les ans	2000 euros/ha	***
B2	Gestion mécanique des chaumes calcaires	tous les ans	1500 euros/ha	**
B3	Gestion pastorale des chaumes calcaires	tous les ans	/	***
B4	Gestion extensive des prairies	tous les ans	1500 euros	*
B5	Poursuivre la recherche de solutions pastorales à l'échelle du site	tous les ans	-	***
B6	Participation à la construction et à la promotion d'un cahier des charges de mesures agro-environnementales adaptées aux enjeux du site	tous les ans	-	**
<b>Sensibiliser la population et les acteurs concernés</b>				
C1	Elaboration d'outils de communication nécessaire à la sensibilisation et l'information du public et des acteurs locaux	-	-	**
C2	Promouvoir sur le territoire l'exposition sur « les orchidées dans leur milieu naturel »	tous les ans	-	*
C3	Animations auprès des scolaires	tous les ans	350 euros / j anim°	**
C4	Animations auprès du grand public	tous les ans	250 euros / anim°	**
C5	Aide à la mise en place d'un balisage pédagogique sur les sentiers du Montmorélien	-	-	*
<b>Mise en œuvre et évaluation du Document d'Objectifs</b>				
D1	Animation et coordination de la mise en œuvre du Docob	-	-	**
D2	Recueillir la signature de contrats Natura 2000 auprès des propriétaires et /ou exploitants et l'Etat	-	-	***
D3	Mener un suivi périodique des habitats et des espèces	dernière année de contrat	-	**
D4	Mener un suivi des activités socio-économiques (en continu et périodique)	-	-	*

## VII – LES ACTIONS

Les financements prévisionnels, maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres sont renseignés à titre indicatif et sur la base des connaissances à la date de réalisation du DOCOB.

A1	<b>Modification du périmètre Natura 2000</b>	***
----	--	-----

**ORIENTATIONS DE CONSERVATION À LONG TERME** : Assurer dans le temps et pour les générations futures la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiées

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site

#### **HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISÉS**

- *Tous les habitats d'intérêt communautaire du site*

#### **ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE VISÉES**

- *Toutes les espèces d'intérêt communautaire du site*

**Localisation** : Tout le périmètre

**Résultats attendus** : Modification du périmètre et évolution de la surface du site (+48 ha). Validation du périmètre par la DREAL et le MNHN.

#### **JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Suite à l'élaboration du Docob et sa validation en 2004, 10 coteaux avaient été retirés du périmètre initial, et 14 intégrés.

Un nouveau coteau avait également été ajouté en 2006 à la demande de son propriétaire et après des prospections de terrain démontrant son intérêt au regard des enjeux et objectifs du Docob.

Bien que les objectifs de l'action fixés en 2002 aient été atteints les nouveaux outils de cartographie, plus précis, montrent l'existence de décalage entre le périmètre retenu et les limites des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site (à partir de la cartographie d'habitats réalisée en 2013 par Charente Nature et la SFO).

Les délimitations du périmètre ont en effet été déterminées en 2002 à l'échelle du 1/25000 ème et sur les fonds IGN Scan 25.

Le périmètre mérite donc d'être recalé à l'échelle du 2000ème sur des limites physiques et/ou écologiques repérables sur le terrain (limites de parcelles, routes, chemins, limites d'habitats...).

Ces modifications entraîneraient des retraits de surfaces telles que les cultures (déjà en cultures avant 2002) et l'intégration totale des surfaces d'habitats communautaires identifiés depuis 2002 mais dont les limites n'avaient pas pu être déterminées précisément avec les outils cartographiques de l'époque. Ces modifications pourraient représenter globalement une augmentation de 48 hectares soit une augmentation d'environ 15% par rapport au périmètre initial.

Pour deux communes, il pourrait également y avoir des propositions d'intégration de parcelles supplémentaires :

- Sur la commune de Brie sous Chalais, une extension pourrait être proposée pour faire la connexion entre les deux coteaux du Maine Long et de la Rivière sur 2ha de chênaies.
- Sur le coteau de Chez Foucaud (commune de Montboyer), une extension intégrant la totalité de la parcelle ZR 59, à ce jour seulement en partie dans le périmètre. Le propriétaire qui est éleveur a bénéficié d'un Contrat d'Agriculture Durable en 2007 pour la gestion des pelouses sèches. Bien qu'aucun inventaire n'ait été réalisé en 2013, cette extension comprend des surfaces de pelouses qui ont été intégré dans le CAD. Cette intégration représenterait une surface de 3.4 hectares.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### 1- Modalités techniques de mise en œuvre :

Les modifications correspondent à des ajustements du périmètre, afin de s'assurer de l'intégration des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire.

Pour ceci, les règles de travail suivantes ont été respectées :

- **S'appuyer sur la BD Ortho en prenant en compte le Scan 25 en transparence.**
- **Intégrer de façon systématique tous les milieux présentant un intérêt écologique identifiés dans l'actualisation du diagnostic écologique.**
- **Intégrer dans le périmètre tous les habitats d'intérêts communautaires.**
- **Annexer dans le périmètre les ZNIEFF suivant deux critères :**
  - **ZNIEFF type 1 : les intégrer totalement.**
  - **ZNIEFF type 2: les intégrer jusqu'à la limite où elles correspondent à l'erreur liée à la cartographie initiale (en rapport avec l'échelle initiale de la carte).**
- **S'appuyer dans la majorité des cas sur des limites facilement identifiables et pérennes dans le temps comme les routes, les chemins, les haies, les voies ferrées, les bâtiments, les rivières, les étangs, les lacs, les changements d'occupation du sol, les limites départementales, des arrondissements, des cantons et des communes...c'est-à-dire les limites administratives et physiques.**
- **Exclure les axes routiers qui sont situés en bordure du périmètre.**
- **Restreindre, lorsque cela est possible et pertinent, le tracé au 1/2 000<sup>ème</sup> à la limite interne du tracé au 1/25 000<sup>ème</sup>.**

- **Ne pas privilégier les zones bâties et les cultures**, et en aucun cas les intégrer si celles-ci ne sont pas au moins en partie dans le périmètre initial.
- En l'absence de limites administratives ou les limites environnementales, recourir à un critère géographique (un changement de versant par exemple).

L'application des règles décrites ci-dessus pour le calage du nouveau projet de périmètre a permis de déterminer par commune la modification des surfaces concernées par Natura 2000.

**Tableau récapitulatif des variations de surfaces par coteau**

COMMUNE	NOM COTEAU	Surface actuelle	Surface proposée	Différence
BERNEUIL	Pont du Macon	11,58	11,73	0,15
BRIE SOUS CHALAIS	La Rivière	5,48	7,65	2,17
	Le Maine Long	8,67	5,24	-3,43
	Connexion	-	2,03	2,03
CHATIGNAC	Chez Pierrette	3,03	4,05	1,02
	Faix de Nereau	25,85	29,66	3,81
COURGEAC	Moulin Blanc	5,44	6,42	0,98
COURLAC	Malongea	7,2	7,53	0,33
	Bourdeille	1,92	4,19	2,27
GURAT	Puyrateau	38,6	39,68	1,08
JUIGNAC	Les Versennes	5,68	6,15	0,47
	Les Trois Maines	2,9	2,9	0
	Les Treilles	5,02	5,02	0
	Abbaye de Maumont	5,8	5,93	0,13
	Les Majestés	16,27	18,7	2,43

A1 – Modification du périmètre Natura 2000

COMMUNE	NOM COTEAU	Surface actuelle	Surface proposée	Différence
MONTBOYER	Neuillac	6,62	7,83	1,21
	Bois Caillaud	2,19	2,77	0,58
	Chez Guillemin	2,89	5,76	2,87
	Bois Neuf	2,61	2,95	0,34
	Mainon	2,1	1,97	-0,13
	Chez Gallais	2,26	2,13	-0,13
	Chez Renaudeau	3,04	4,49	1,45
	Chez Foucaud	4,07	4,94	0,87
	Proposition d'extension Chez Foucaud			3,43
MONTIGNAC	Les Fosses	10,22	9,95	-0,27
PALLUAUD	Bouquinet	9,48	10,85	1,37
	Le Chatain	5,37	9,68	4,31
RONSENAC	Maine Augeais	3,81	3,81	0
	Corlux	12,85	12,64	0,85
	Le Maine Batraud	14,22	19,87	5,65
SAINT AMANT DE MONTMOREAU	Chez Braud	8,08	8,03	-0,05
	Chez Verdu	16,85	22,75	5,9
	La Rivière	8,52	9,8	1,28
SAINT FELIX	La Tonnelle	4,3	5,08	0,78
SAINT LAURENT DES COMBES	Chez Papinaud	2,2	2,78	0,53
	Chez Caillaud	9,94	11,13	1,19
	La Grand Font	15,25	15,35	0,1
	Maine Barrière	1,32	1,98	0,66
SAINTE SOULINE	Grand Roc	11,17	11,64	0,47
SALLES	L'Auberterie	4,26	4,26	0

COMMUNE	NOM COTEAU	Surface actuelle	Surface proposée	Différence
LAVALETTE	Petit Chérade	3,73	3,75	-0,13
	Maison Neuve	5,6	6,17	0,57
	Les Gougeaux	7,09	8,08	0,99
<b>TOTAL</b>		<b>323,48</b>	<b>371,61</b>	<b>48,13</b>

**2- Conditions particulières :** La modification du périmètre nécessite la mise en œuvre d'une procédure réglementaire prévoyant en particulier sur le plan local la consultation des collectivités territoriales et sur le plan national celle du Muséum National d'Histoires Naturelles.

**OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

Mission d'animation du Docob.

**BÉNÉFICIAIRES**

État, Comité de pilotage.

**PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

DREAL, structure animatrice du Docob, Charente Nature, SFO, MNHN.

**COÛT ESTIMATIF**

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
Mission d'animation	j	X	-	-
<b>Montant total TTC</b>				

**FINANCEMENT**

Financeurs potentiels : État, Europe.

**CALENDRIER PREVISIONNEL**

<b>Actions</b>	<b>n</b>	<b>...</b>	<b>...</b>		<b>...</b>	<b>...</b>	<b>n+i</b>
Modification du périmètre	x						

**INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE**

Indicateurs de mise en œuvre :

Etat d'avancement de la procédure d'extension

Indicateurs d'évaluation :

A2	<b>Préservation de l'habitat face à des changements d'occupation du sol</b>	**
----	---	----

**ORIENTATIONS DE CONSERVATION À LONG TERME** : Assurer dans le temps et pour les générations futures la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site

**HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISÉS**

- *Tous les habitats d'intérêt communautaire du site*

**ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE VISÉES**

- *Toutes les espèces d'intérêt communautaire du site*

**Localisation** : Ensemble du site

**Résultats attendus** : Signature de chartes Natura 2000 sur les parcelles à forts enjeux ; Intégration des enjeux du site dans tous les nouveaux documents d'urbanisme

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Face à l'évolution des usages et des pratiques, rien ne garantit le maintien à long terme de l'occupation du sol relevée dans le diagnostic initial.

Afin d'assurer le maintien des surfaces d'intérêt communautaire, la première étape consiste à éviter tout changement d'occupation du sol.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**1- Modalités techniques de mise en œuvre :**

- Proposer aux exploitants et propriétaires de parcelles d'habitats d'intérêt communautaire de s'engager à ne pas faire de modifications de l'utilisation du sol par la signature d'une charte Natura 2000 (4 fiches milieux : « Coteaux Calcaires » pour les

pelouses sèches et fourrés à genévriers ; « Prairies » pour les prairies humides et prairies mésophiles ; « Milieux humides » pour les étangs, mares et cours d'eau, mégaphorbiaies ; « Milieux forestiers » pour les ourlets, fourrés et boisements ; 4 fiches activités pour les usagers du site : Randonnée, Promotion du patrimoine naturel et culturel, Gestion d'espaces publics et Chasse).

- Vérifier le statut des parcelles d'habitats d'intérêt communautaire dans les documents d'urbanisme des communes concernées et favoriser leur inscription en zone non constructible (ND). Cette démarche fera l'objet de négociations au cas par cas, avec information des propriétaires. Remarque : tout document d'urbanisme est soumis à enquête publique
- Améliorer la mise à disposition des données cartographiques (périmètres, habitats/espèces, parcelles concernées) auprès des mairies et des notaires, si possible, pour éviter la destruction d'habitats et d'espèces par des propriétaires / ou exploitants non informés.
- Etudier l'intérêt de la mise en place de l'outil juridique Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope pour conserver les milieux rares du site Natura 2000 Coteaux du Montmorélien.

**2- Conditions particulières :** Les chartes Natura 2000 sont une démarche volontaire du propriétaire. C’est un engagement sur 5 ans, avec comme avantage l’exonération de la part communale et intercommunale de la taxe foncière sur le non bâtie.

**OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE L’ACTION**

Charte Natura 2000  
Mission d’animation du Docob

**BÉNÉFICIAIRES**

Propriétaires, ayant-droit, usagers, collectivités.

**PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

Structure animatrice du Docob, Services de l’Etat.

**COÛT ESTIMATIF**

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
Mission d’animation année n	j	10	-	-
<b>Montant total TTC</b>				

**FINANCEMENT**

Financeurs potentiels : État, Europe

**CALENDRIER PREVISIONNEL**

Actions	N	...	...		...	...	n+i
Signature de Charte Natura 2000	X	x	x	x	x	x	x
Vérification des documents d’urbanisme	X	x	x	x	x	x	x

**INDICATEUR DE SUIVI ET D’ÉVALUATION DE LA MESURE**

Indicateurs de mise en œuvre :

Nombre de propriétaires/usagers rencontrés, nombre de chartes signées  
Nombre de documents d’urbanisme actualisés suivis

A3	<b>Maitrise foncière et d'usage</b>	**
----	-------------------------------------	----

**ORIENTATIONS DE CONSERVATION À LONG TERME** : Assurer dans le temps et pour les générations futures la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site

#### **HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISÉS**

- *Tous les habitats d'intérêt communautaire du site*

#### **ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE VISÉES**

- *Toutes les espèces d'intérêt communautaire du site*

**Localisation** : Complément sur les coteaux de Chez Verdu, La rivière (St Amant), Moulin Batraud, Faix de Néreau, Pont du Maçon, Puyrateau

Opportunités foncières

**Résultats attendus** : Intégration dans une démarche de maitrise foncière et d'usage de coteaux à très forts enjeux, identifiés comme prioritaire et sur lesquels une maitrise est possible : à ce jour 6 coteaux identifiés (13ha).

#### **JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Sur les parcelles où toute exploitation a disparu et où les propriétaires n'ont pas les moyens ni le souhait de s'engager dans une démarche de gestion, permettre à d'autres acteurs du territoire d'intervenir en faveur de la préservation de ces espaces menacés.

Au cours de la première phase d'animation du Docob, le CREN Poitou-Charentes s'est rendu ainsi propriétaire ou gestionnaire de 3 coteaux (coteau de Maumont à Juignac en convention avec l'Abbaye, les coteaux de

chez Verdu et la Rivière à Saint Amant-de-Montmoreau où le CREN est propriétaire). Ceci représente 31,65 hectares au total.

A l'occasion des prises de contact de l'animateur Natura 2000 avec des propriétaires pour leur proposer la signature de contrats Natura 2000 ou de chartes, certains se sont déclarés intéressés pour vendre leur(s) parcelle(s) afin que soit mis en œuvre une gestion conservatoire adaptée. Pour deux de ces propriétaires, le CREN étudie la possibilité d'acquisition dans le cadre des mesures compensatoires environnementales de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique. D'autres opportunités ont également vu le jour sur d'autres coteaux Sur le coteau du Faix de Néreau à Chatignac, la première opportunité a été l'acquisition d'une parcelle pour les mesures compensatoires, puis la validation d'un périmètre d'intervention par le conseil scientifique et technique (CST) du CREN permettant l'acquisition complémentaire de 3 autres parcelles également en vente sur le coteau.

La mise en place de l'outil ENS (espace naturel sensible) par les agriculteurs est une possibilité pour conserver les habitats naturels ou semi-naturels sur les coteaux du Montmorélien. Des critères d'éligibilité sont cependant nécessaires pour les agriculteurs souhaitant s'engager.

Il en est de même pour les SIE (Surfaces d'intérêt écologique). Les exploitants possédant des coteaux peuvent les intégrer dans leurs SAU et les faire engager dans cette mesure de conservation d'habitats en fonction de différents critères d'éligibilité.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### 1- Modalités techniques de mise en œuvre :

- Favoriser la signature de conventions de gestion (bail, prêt à usage...) entre un propriétaire et un gestionnaire désigné,
- Contribuer à la maîtrise foncière de parcelles d'intérêt biologique majeur par les acteurs gestionnaires d'espaces, là où aucun exploitant n'est présent et où les propriétaires sont volontaires pour vendre.
- En tant que gestionnaire d'espaces naturels, le CREN peut intervenir sur certains coteaux à enjeux prioritaire après validation par son Conseil Scientifique et Technique d'un périmètre justifiant d'intérêt écologique fort, et à condition que les propriétaires actuels y soient disposés.

**2- Conditions particulières :** Cette démarche ne pourra s'envisager que sur les parcelles où les propriétaires sont favorables

### OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Acquisition, convention de gestion...

### BÉNÉFICIAIRES

Exploitant, Société de chasse, Communes, CREN

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

DREAL, DDT, structure animatrice du Docob, SAFER

## COÛT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
Acquisition de parcelles de pelouses sèches	ha	X	Estimation SAFER	Estimation SAFER
<b>Montant total TTC</b>				

## FINANCEMENT

Financeurs potentiels : État, Europe, Collectivités territoriales.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions	n	...	...	...	...	n+i
Veille et suivi des potentiels d'acquisition	x	x	x	x	x	x

## INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

### Indicateurs de mise en œuvre :

Nombre d'hectares acquis ou sous convention

### Indicateurs d'évaluation :

Etat de conservation des parcelles en MFU : maintien ou restauration des habitats d'intérêt communautaire

## B1-a - Restauration des chaumes calcaires colonisés par des ligneux

<b>B1-a</b>	<b>Restauration des chaumes calcaires colonisés par des ligneux</b>	<b>***</b>
-------------	---	------------

**ORIENTATIONS DE CONSERVATION À LONG TERME :** Assurer dans le temps et pour les générations futures la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :** Restaurer et entretenir les pelouses par des moyens mécaniques

### HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISÉS

- « 34.32 Pelouses calcicoles mésophiles subatlantiques » = « **6510 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire** »
- « 34.33 Pelouses calcicoles xérophiles subatlantiques » = « **6510 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire** »
- « 31.88 Fruticées à Genévrier commun » = « **5130 Formations a Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires** »

### ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE VISÉES

- Azuré du serpolet, Lézard vert, Lézard des murailles, Engoulevent d'Europe

**Localisation :** Totalité des surfaces en pelouses en état altéré dans le diagnostic écologique de 2013 et surfaces supplémentaires après diagnostic de la structure animatrice

**Surface concernée :** 32 ha environ de pelouses en mosaïque avec colonisation de genévrier, pins ou chênes

**Résultats attendus :** de 2 à 5 ha tous les 5 ans

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

De nombreuses chaumes calcaires s'enfrichent et évoluent vers un stade boisé, provoquant la dégradation d'habitats d'intérêt communautaire. Avant de pouvoir envisager une gestion périodique de ces milieux, une

intervention de restauration préalable doit permettre de rétablir l'ouverture de ces espaces.

En fonction de la dynamique du boisement, cette restauration peut nécessiter plusieurs années d'intervention.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 1- Modalités techniques de mise en œuvre :

- ✓ abattage et/ou débroussaillage des pins et arbustes colonisant le milieu,
- ✓ selon l'état d'embroussaillage et les conditions d'accès à la parcelle, un broyage pourra être autorisé, après avis de l'expert environnemental,
- ✓ exportation des produits de coupe hors de la surface travaillée, (déchetterie, compostage,...) ; le brûlis, le dépôt en sous-bois ou tout autre moyen technique à étudier, pourra être autorisé ponctuellement, après avis de l'expert environnement, en fonction de la configuration des parcelles (forte pente, accès difficile,...)
- ✓ maintien d'une mosaïque de strates (maintien locale de quelques arbustes) lorsque c'est possible
- ✓ aucun traitement chimique autorisé,
- ✓ toute intervention sera différée si les conditions climatiques sont défavorables (pluie et terrains gras),
- ✓ période d'intervention préconisée : 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> mars, **de préférence** en septembre / octobre pour les coupe d'espèces arbustive à fort risque de rejets

## B1-a - Restauration des chaumes calcaires colonisés par des ligneux

**2- Conditions particulières :** Cette action devra couplée dans les contrats avec une action de gestion périodique des pelouses (B2 mécanique ou B3 pastorale)

### OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Contrat Natura 2000 non agricole non forestier  
Seules les surfaces hors SAU pourront bénéficier de cette action.

### BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires, ayant-droits, exploitants agricoles

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

DREAL, DDT, structure animatrice du Docob, Charente Nature, SFO

### COÛT ESTIMATIF

Les couts seront calculés au cas par cas dans le cadre de l'élaboration de contrats, soit sur devis d'entreprise soit par le calcul forfaitaire sur la base des barèmes régionaux

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
Coupe de ligneux	ha	-	-	-
Débroussaillage	ha	-	-	-
Fauche	ha	-	-	-
<b>Montant total TTC</b>				

### FINANCEMENT

Financeurs potentiels : État, Europe.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions	n	...	...	...	...	n+i
Restauration des chaumes calcaires	x					

### INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Indicateurs de mise en œuvre :

Nombre d'hectares restaurés

Indicateurs d'évaluation :

Cout des travaux, temps d'animation (accompagnement des propriétaires pour l'élaboration puis le suivi des Contrats Natura)

## B1-b - Restauration par fauche des chaumes calcaires envahis par le brachypode penné

<b>B1-b</b>	<b>Restauration par fauche des chaumes calcaires envahis par le brachypode penné</b>	<b>***</b>
-------------	--	------------

**ORIENTATIONS DE CONSERVATION À LONG TERME** : Assurer dans le temps et pour les générations futures la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Restaurer et entretenir les pelouses par des moyens mécaniques

### HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISÉS

- « 34.32 Pelouses calcicoles mésophiles subatlantiques » = « 6510 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire »

### ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE VISÉES

- Azuré du serpolet, Lézard vert, Lézard des murailles, Engoulevent d'Europe

**Localisation** : Totalité des surfaces en pelouses envahies par du brachypode identifiées dans le diagnostic écologique de 2013 et surfaces supplémentaires après diagnostic de la structure animatrice

**Surface concernée** : 24 hectares environ

**Résultats attendus** : de 1,5 à 3 hectares restaurés en 5 ans

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le premier stade d'évolution des pelouses sèches après abandon de la gestion est la fermeture du milieu par le brachypode penné, graminée sociale recouvrant souvent la quasi-totalité de la surface et laissant peu d'espace aux autres espèces végétales typiques du cortège des pelouses

Afin que le cortège floristique typique des pelouses puisse s'exprimer, des travaux de restauration spécifiques doivent être mis en place.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 1- Modalités techniques de mise en œuvre :

- 2 à 3 fauches rapprochées pendant la période de végétation du brachypode : de mi-juin à fin juillet pendant au moins 2 années consécutives
- Exportation de la matière en dehors de la surface de travail, avec possibilité de dépôt ponctuel en tas en sous-bois pour l'herpétofaune, à définir avec la structure animatrice
- si la surface le permet, fractionner la surface de manière à ce que chaque zone à traiter soit inférieure à 50a
- aucun traitement chimique autorisé,
- toute intervention sera différée si les conditions climatiques sont défavorables (pluie et terrains gras),

**2- Conditions particulières** : Cette action devra couplée dans les contrats avec une action de gestion périodique des pelouses (B2 mécanique ou B3 pastorale)

## B1-b - Restauration par fauche des chaumes calcaires envahis par le brachypode penné

### OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Contrat Natura 2000 non agricole non forestier  
Seules les surfaces hors SAU pourront bénéficier de cette action.

### BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires, ayant-droits, exploitants agricoles

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

DREAL, DDT, structure animatrice du Docob, Charente Nature, SFO

### COÛT ESTIMATIF

Les couts seront calculés au cas par cas dans le cadre de l'élaboration de contrats, soit sur devis d'entreprise soit par le calcul forfaitaire sur la base des barèmes régionaux

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
Fauche du brachypode penné	ha	-	-	-
<b>Montant total TTC</b>				

### FINANCEMENT

Financeurs potentiels : État, Europe.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions	n	...	...	...	...	n+i
Restauration d'une pelouse par fauche du brachypode penné	x	x				

### INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Indicateurs de mise en œuvre :

Nombre d'hectares engagés

Indicateurs d'évaluation :

Cout des travaux, temps d'animation (accompagnement des propriétaires pour l'élaboration puis le suivi des Contrats Natura)

<b>B2</b>	<b>Gestion mécanique des chaumes calcaires</b>	<b>**</b>
-----------	--	-----------

**ORIENTATIONS DE CONSERVATION À LONG TERME** : Assurer dans le temps et pour les générations futures la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Restaurer et entretenir les pelouses par des moyens mécaniques

#### HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISÉS

- « 34.32 Pelouses calcicoles mésophiles subatlantiques » = « **6510 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire** »
- « 34.33 Pelouses calcicoles xérophiles subatlantiques » = « **6510 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire** »
- « 31.88 Fruticées à Genévrier commun » = « **5130 Formations a Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires** »

#### ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE VISÉES

- Azuré du serpolet, Lézard vert, Lézard des murailles, Engoulevent d'Europe

**Localisation** : quasi-totalité des coteaux

**Surface concernée** : Totalité des surfaces en pelouses en bon état dans le diagnostic écologique de 2013 (environ 49 ha) et surfaces ayant fait l'objet d'une restauration préalable (56 ha potentiels si restauration)

**Résultats attendus** : entre 3 à 7,5 ha en 5 ans

#### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les pelouses sont des habitats de transition, issus le plus souvent d'activités pastorales abandonnées, qui s'embroussaillent plus ou moins rapidement pour finir en chênaie pubescente en l'absence d'entretien

régulier. Avant de devoir envisager des actions lourdes de restauration et dans un souci de maintien et de préservation des habitats d'intérêt communautaires existants, il est nécessaire de mettre en place des actions de gestion périodique de ces espaces.

Cette fiche action concerne les parcelles où l'exploitation pastorale n'existe pas ou plus et où aucun autre mode d'exploitation que celle mécanique n'est envisageable.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### 1- Modalités techniques de mise en œuvre :

- ✓ fauche manuelle ou mécanique des pelouses sèches, périodicité tous les 2 à 3 ans en fonction du diagnostic initial
- ✓ exportation des produits de coupe hors de la surface travaillée, (déchetterie, compostage,...) ; le brûlis, ou tout autre moyen technique, pourra être autorisé ponctuellement, après avis de l'expert environnement, en fonction de la configuration des parcelles (forte pente, accès difficile,...)
- ✓ maintien de zones refuges (bande non fauchée, ourlets forestiers arbustifs,...) avec intervention tous les 3 ans par alternance
- ✓ aucun traitement chimique autorisé
- ✓ toute intervention sera différée si les conditions climatiques sont défavorables (pluie et terrains gras),
- ✓ période d'intervention préconisée : 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> mars

## B2 – Gestion mécanique des chaumes calcaires

**2- Conditions particulières :** Selon les cas, cette action pourra être contractualisée à la suite d'une action de restauration

### OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Contrat Natura 2000 non agricole non forestier  
Seuls les propriétaires non exploitants agricoles sur des surfaces hors SAU pourront bénéficier de cette action.

### BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires, ayant-droits (hors exploitant agricoles)

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

DREAL, DDT, structure animatrice du Docob, Charente Nature, SFO

### COÛT ESTIMATIF

Les couts seront calculés au cas par cas dans le cadre de l'élaboration de contrats, soit sur devis d'entreprise soit par le calcul forfaitaire sur la base des barèmes régionaux

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
Fauche	ha	-	-	-
<b>Montant total TTC</b>				

### FINANCEMENT

Financeurs potentiels : État, Europe.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions	n	...	...	...	...	n+i
Gestion mécanique des chaumes calcaires	x		x		x	x

### INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Indicateurs de mise en œuvre :

Nombre d'hectares engagés

Indicateurs d'évaluation :

Cout des travaux, temps d'animation (accompagnement des propriétaires pour l'élaboration puis le suivi des Contrats Natura), maintien du milieu (suivi de la gestion et de l'état de conservation)

<b>B3</b>	<b>Gestion pastorale des chaumes calcaires</b>	<b>***</b>
-----------	--	------------

**ORIENTATIONS DE CONSERVATION À LONG TERME** : Assurer dans le temps et pour les générations futures la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Entretenir les pelouses et prairies de fauche par une gestion agricole extensive

**HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISÉS**

- « 34.32 Pelouses calcicoles mésophiles subatlantiques » = « **6510 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire** »
- « 34.33 Pelouses calcicoles xérophiles subatlantiques » = « **6510 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire** »
- « 31.88 Fruticées à Genévrier commun » = « **5130 Formations a Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires** »

**ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE VISÉES**

- Azuré du serpolet, Lézard vert, Lézard des murailles, Engoulevent d'Europe

**Localisation :**

**Surface concernée :** 45 ha environ

**Résultats attendus :** entre 2,5 et 6 hectares sur 5 ans

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

La grande majorité des chaumes recensés sur le site résulte d'activités pastorale ou viticole passées.

La diminution du nombre d'exploitations d'élevage due à l'évolution des pratiques agricoles a provoqué le délaissement d'un certain nombre de chaumes qui étaient entretenues par le passé.

Il s'agit à travers cette action de lutter contre l'enrichissement des parcelles, d'aider a minima au maintien du pâturage là où il existe et par ailleurs de proposer de le restaurer sur les chaumes aujourd'hui abandonnées.

Cet entretien pastoral permettra de maintenir le milieu ouvert et de conserver voire développer le patrimoine floristique recherché.

Ce pâturage doit être extensif. Il est important d'avoir un nombre minimum d'animaux pour que les animaux gardent un comportement de troupeau et utilise au mieux l'espace. Il est également possible dans certains cas de mettre en place un pâturage court avec un chargement instantanée fort, plutôt qu'un pâturage long avec un chargement faible, afin d'obtenir le résultat souhaité.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**1- Modalités techniques de mise en œuvre :**

- ✓ Pose de clôture fixe ou électrique
- ✓ Installation d'équipements pastoraux (pompe à prairies, abreuvoirs, râteliers, parc, ...)
- ✓ Entretien des pelouses sèches par pâturage extensif (ovin, bovin, équin, caprin) avec limitation du chargement instantanée sur la période sensible pour la flore entre le 15 mars et 31 mai, et possibilité de chargement instantanée fort (entre 4,5 et 6 UGB/ha) sur la période non sensible sur une courte durée (environ 15 jours)

## B3 – Gestion pastorale des chaumes calcaires

- ✓ Chargement autorisé à définir au moment du diagnostic par l'expert environnemental
- ✓ Dans la mesure du possible, fractionner le parc en plusieurs îlots idéalement entre 0,5 et 1,5 ha pour plus d'efficacité, avec rotation,
- ✓ Laisser une année sans pâturage (1 tous les 3, 4 ou 5 ans en fonction du nombre d'îlots)
- ✓ Aucun apport d'engrais autorisé,
- ✓ Aucun traitement chimique autorisé,
- ✓ Fauche des refus,
- ✓ Entretien de la clôture (cf clôture électrique),

**2- Conditions particulières :** La définition des modalités de pâturage et notamment le calcul du chargement se fera par l'expert environnemental au moment de la réalisation du diagnostic initial

### OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Contrat Natura 2000 non agricole non forestier

Seuls les propriétaires non exploitants agricoles sur de surfaces hors SAU pourront bénéficier de cette action.

### BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires, ayant-droits (hors exploitant agricoles)

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

DREAL, DDT, structure animatrice du Docob

### COÛT ESTIMATIF

Les couts seront calculés au cas par cas dans le cadre de l'élaboration de contrats, soit sur devis d'entreprise soit par le calcul forfaitaire sur la base des barèmes régionaux

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
Investissement équipements pastoraux (clôture, abreuvoir, ratelier)	mL pct	/	/	/
Gestion du troupeau	ha	-	-	-
<b>Montant total TTC</b>				

### FINANCEMENT

Financeurs potentiels : État, Europe.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions	n	...	...	...	...	n+i
Gestion pastorale des chaumes	x	x	x	x	x	x

### INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Indicateurs de mise en œuvre :

Nombre d'hectares engagés

Indicateurs d'évaluation :

Cout des travaux, temps d'animation (accompagnement des propriétaires pour l'élaboration puis le suivi des Contrats Natura)

<b>B4</b>	<b>Gestion extensive des prairies</b>	*
-----------	---------------------------------------	---

**ORIENTATIONS DE CONSERVATION À LONG TERME** : Assurer dans le temps et pour les générations futures la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Entretenir les pelouses et prairies de fauche par une gestion agricole extensive

**HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISÉS**

- « 38.21 Prairies de fauche atlantiques » = « **6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude** »

**HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES**

- 37.21 Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques

**ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE VISÉES**

- Cuivré des marais

**Localisation** : ilots sur les coteaux suivants : Majestés, Chez Verdu, Versennes, Chez Foucaud, Faix de Néreau, Corlux, Maine Augeais

**Surface concernée** : 9ha

**Résultats attendus** :

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Le maintien des habitats prairiaux recensés est indispensable pour la prise en compte et la préservation d'habitats et d'espèces, notamment d'insectes (papillons...) qui sont biologiquement liés à ces milieux.

Le maintien de ces habitats et habitats d'espèces passe obligatoirement par le maintien de l'exploitation des prairies.

Sur le site Natura 2000, une partie des prairies ne semble pas être intégrée dans la Surface Agricole Utile d'agriculteurs. Il est cependant nécessaire de s'assurer de l'entretien de ces prairies.

Parmi elles, 7 ha environ sont des prairies de fauche atlantiques, alors que 2 ha correspondent à des prairies humides qui abritent du Cuivré des Marais.

**La préservation du Cuivré des Marais suppose en particulier :**

- La présence des plantes nourricières pour les chenilles (*Rumex*), en densité et situation adéquate ;
- des sources de nectar suffisantes et variées pour les générations d'adultes (plantes à fleurs des prairies à hautes herbes ou des lisières) ;
- des espaces herbacés ensoleillés et donc relativement ouverts, peu ou pas exploités, soumis au plus à des fauches limitées ou à un pâturage très extensif ne supprimant pas les différentes ressources à un moment crucial du cycle.

**C'est une espèce qui connaît deux périodes d'émergence au cours de l'année : la première en mai/juin, la seconde d'août à septembre, les chenilles issues des pontes de la 2<sup>e</sup> génération passant l'hiver enfouies dans la végétation basse des parcelles.**

## B4 – Gestion extensive des prairies

Cette action concerne des parcelles de prairies recensées sur le site et non déclarées dans la SAU d'une exploitation. Pour ces parcelles, il est donc proposé un cahier des charges adapté aux habitats et espèces visées.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 1- Modalités techniques de mise en œuvre :

- ✓ Entretien annuel par fauche (coupe et exportation) ou par pâturage :

1) Fauche après le 15 juin en journée à vitesse limitée, de manière centrifuge

2) Pâturage : chargement autorisé entre 0,7 et 1,4UGB/ha/an,

- *Cas particulier des parcelles de prairies à Cuivré des marais :*

La biologie très particulière du Cuivré des Marais, et notamment les périodes de vol des adultes, suppose soit la mise en place de pratiques de fauches adaptées soit la pratique d'un pâturage très extensif pour préserver les noyaux de population connus.

Il est donc préconisé de façon optimale :

- La pratique d'une fauche tardive de juillet à octobre, l'optimal étant de faucher seulement quand les chenilles sont entrées en phase d'hivernation (**au-delà du 1<sup>er</sup> octobre**) et qu'elles sont enfouies dans la végétation basse.
- La mise en place de zones refuges tournantes à fauche année n+1, notamment dans les secteurs riches en Rumex.

- La réalisation d'une fauche haute (à 15 cm du sol) afin d'épargner la plupart des nids de chenilles réfugiés dans la végétation à quelques centimètres du sol.

Sur les milieux où la fauche tardive (après le 1<sup>er</sup> octobre) n'est pas envisageable, on cherchera à éviter la fauche, notamment des secteurs riches en, durant la période de vol des papillons (fin mai à début septembre) et si possible en mettant en place des zones refuges.

Pour les bords de cours d'eau et les bandes enherbées potentiellement favorables (strate herbacée ensoleillée, présence de *Rumex*), la fauche peut être facilement réalisée pendant la période hivernale (après le 1 octobre).

- ✓ Absence de fertilisation minérale et organique,
- ✓ Aucun traitement chimique autorisé,
- ✓ Pas de travail du sol, même superficiel, de la prairie

#### 2- Conditions particulières :

Seuls les propriétaires non exploitants agricoles sur de surfaces hors SAU pourront bénéficier de cette action.

Pour les surfaces en SAU, les exploitants devront se référer aux mesures agro-environnementales proposées sur le territoire → cf fiche B6

#### OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Contrat Natura 2000 non agricole non forestier

#### BÉNÉFICIAIRES

Propriétaire, ayant-droit (hors exploitant agricoles)

B4 – Gestion extensive des prairies

**PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

DREAL, DDT, structure animatrice du Docob

**COÛT ESTIMATIF**

Les couts seront calculés au cas par cas dans le cadre de l'élaboration de contrats, soit sur devis d'entreprise soit par le calcul forfaitaire sur la base des barèmes régionaux

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
Fauche	ha			
<b>Montant total TTC</b>				

**FINANCEMENT**

Financeurs potentiels : État, Europe.

**CALENDRIER PREVISIONNEL**

<b>Actions</b>	<b>n</b>	<b>...</b>	<b>...</b>		<b>...</b>	<b>...</b>	<b>n+i</b>
Gestion extensive des prairies	x	x	x	x	x	x	x

**INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE**

Indicateurs de mise en œuvre :

Nombre d'ha gérés sous contrat

Temps d'animation

Indicateurs d'évaluation :

<b>B5</b>	<b>Poursuivre la recherche de solutions pastorales à l'échelle du site</b>	<b>***</b>
-----------	--	------------

**ORIENTATIONS DE CONSERVATION À LONG TERME** : Assurer dans le temps et pour les générations futures la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Entretenir les pelouses et prairies de fauche par une gestion agricole extensive

#### HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISÉS

- « 34.32 Pelouses calcicoles mésophiles subatlantiques » = « **6510 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire** »
- « 34.33 Pelouses calcicoles xérophiles subatlantiques » = « **6510 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire** »
- « 31.88 Fruticées à Genévrier commun » = « **5130 Formations a Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires** »
- « 38.21 Prairies de fauche atlantiques » = « **6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude** »
- « 37.31 Prairies à molinie et communautés associées » = « **6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux** »

#### ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE VISÉES

- *Toutes les espèces d'intérêt communautaire*

**Localisation** : Ensemble des coteaux du site

**Résultats attendus** : Emergence d'un ou plusieurs projets permettant d'assurer la gestion pastorale des coteaux

#### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le diagnostic pastoral réalisé en 2007 a permis de considérer les coteaux comme des espaces à valeur fourragère et de faire émerger des propositions pour la remise en pâturage de ces coteaux. Cependant la

difficulté était de trouver la solution foncière et financière pour la mise en place concrète d'un pâturage itinérant sur 86 ha morcelés en 19 coteaux. L'étude de faisabilité de gestion pastorale menée en 2010 a quant à elle élargie la problématique des coteaux aux surfaces fourragères voisines et aux surfaces en déprise complémentaire, pouvant renforcer l'attrait des coteaux. Là encore, les contraintes administratives et financières (pas de mesures éligibles hors Natura 2000, pas de possibilités de financements de clôtures pour les exploitants agricoles) n'ont pas permis d'avancer sur des solutions concrètes.

Aucun projet global n'ayant pu être envisagé à l'échelle du site, il semble dorénavant préférable de favoriser l'émergence de projets locaux (communaux) adaptés au contexte de chaque coteau. En s'appuyant sur les résultats des deux études, la structure animatrice pourra contribuer à l'émergence et au développement de projets de gestion pastorale au cas par cas.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### 1- Modalités techniques de mise en œuvre :

- ✓ Mettre en place une mesure agro environnementale « incitative » lors du prochain programme (cf B6)
- ✓ Travailler en lien avec les services de l'Etat et la Chambre d'agriculture afin de pouvoir déclarer les îlots de pelouses dans les déclarations PAC.
- ✓ Encourager l'émergence de projets locaux de prestations de pâturage

## B5 – Poursuivre la recherche de solutions pastorales à l'échelle du site

- ✓ Accompagner les éleveurs ou propriétaires souhaitant s'engager dans une gestion pastorale de coteaux, trouver les solutions foncières et permettre la mise à disposition de surfaces complémentaires par des propriétaires
- ✓ Mettre en place un groupe local de référents en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Charente favorisant le partage d'expériences et susceptible d'initier une dynamique en matière de pastoralisme des coteaux.

**2- Conditions particulières :** Le champ d'application de cette action s'étend au-delà du site Natura 2000 de façon à rendre possible l'intégration des surfaces complémentaires de prairies ou autres pelouses situées hors périmètre dans les projets pastoraux.

### OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Mission d'animation du Docob  
Contrat Natura 2000 action B3

### BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires, exploitants agricoles, gestionnaires

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

DREAL, DDT, Chambre d'Agriculture, structure animatrice du Docob, collectivités.

### FINANCEMENT

Financeurs potentiels : État, Europe, Collectivités territoriales.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions	n	...	...	...	...	...	n+i
Recherche de solutions pastorales	x	x	x	x	x	x	x

### INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

#### Indicateurs de mise en œuvre :

Création et nombre de réunion du groupe local référent  
Temps d'animation  
Surfaces intégrées à une gestion pastorale nouvelle

#### Indicateurs d'évaluation :

Temps d'animation consacré pour le niveau de résultats obtenus  
Ration résultats obtenus/résultats attendus

B6 -Participation à la construction et à la promotion d'un cahier des charges de mesures agro-environnementales adaptées aux enjeux du site Natura 2000

B6	Participation à la construction et à la promotion d'un cahier des charges de mesures agro-environnementales adaptées aux enjeux du site Natura 2000	**
----	---	----

**ORIENTATIONS DE CONSERVATION À LONG TERME** : Assurer dans le temps et pour les générations futures la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Entretenir les pelouses et prairies de fauche par une gestion agricole extensive

**HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISÉS**

- « 34.32 Pelouses calcicoles mésophiles subatlantiques » = « **6510 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire** »
- « 34.33 Pelouses calcicoles xérophiles subatlantiques » = « **6510 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire** »
- « 31.88 Fruticées à Genévrier commun » = « **5130 Formations a Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires** »
- « 38.21 Prairies de fauche atlantiques » = « **6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude** »
- « 37.31 Prairies à molinie et communautés associées » = « **6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux** »

**ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE VISÉES**

- *Espèces d'intérêt communautaire*

**Localisation** : Surface en SAU du site

**Surface concernée** : 126ha

**Résultats attendus** : Contractualisation avec les exploitants agricoles sur les surfaces en SAU, en priorisant ceux déjà engagés dans des dispositifs d'aides agro-environnementales

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Lorsqu'une parcelle du site Natura 2000 est intégrée à la Surface Agricole Utile (SAU) d'une exploitation, l'exploitant peut bénéficier d'un contrat Natura 2000 agricole avec l'Etat pour en assurer la gestion.

Ainsi ces dernières années les exploitants agricoles ont pu bénéficier de « Contrat d'Agriculture Durable » ou C.A.D, puis MAEt. Et enfin MAEc ou mesure agro-environnementale climatique.

Ces dispositifs permettent aux exploitants agricoles de bénéficier de compensations financières pour la mise en place d'un cahier des charges plus contraignant pour la gestion des prairies et/ou pelouses sur les sites.

L'élaboration du projet de C.A.D adapté aux enjeux des « Coteaux du Montmorélien » a permis la contractualisation de plusieurs exploitants agricoles entre 2006 et 2010. Un travail important a ensuite été réalisé pour aboutir à un projet MAEt sur ce territoire, mais n'a pas permis de disposer de mesures adaptées aux enjeux de conservation du site Natura 2000. Depuis, les MAEc remplacent les MAEt

La présente action vise ainsi l'élaboration d'un projet agro-environnemental susceptible de promouvoir des activités agricoles favorables aux habitats d'intérêt communautaire.

B6 -Participation à la construction et à la promotion d'un cahier des charges de mesures agro-environnementales adaptées aux enjeux du site Natura 2000

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**1- Modalités techniques de mise en œuvre :**

- ✓ Organiser des réunions de travail pour l'élaboration du cahier des charges et le montage des mesures agricoles adaptées
- ✓ Proposer et valider un projet MAE sur le territoire

**2- Conditions particulières :** Mesure destinée aux parcelles incluses dans la SAU

**OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

Mission d'animation du Docob  
Mesures agro-environnementales

**BÉNÉFICIAIRES**

Exploitants agricoles

**PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

DDT, DREAL, Chambre d'agriculture de la Charente, structure animatrice du Docob

**COÛT ESTIMATIF**

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
Elaboration du nouveau projet de mesures agro-environnementales sur le territoire (réunion avec la Chambre d'agriculture)	j	5	-	-
Animation des MAE	j	13	-	-
<b>Montant total TTC</b>				

**PLAN DE FINANCEMENT**

Financeurs potentiels : État, Europe, Collectivités territoriales.

**CALENDRIER PREVISIONNEL**

Actions	n	...	...	...	...	n+i
Elaboration de la mesure	x					
Diagnostic à la parcelle	x	x	x	x	x	X

**INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE**

Indicateurs de mise en œuvre :

Participation aux réunions de concertation, validation des mesures adaptées proposées, participation aux réunions de suivi et d'évaluation des mesures

Temps d'animation consacré

Indicateurs d'évaluation :

Nombre de rencontres et diagnostics réalisés, surface engagée

Actuellement, dans la PAC, la mesure Herbe 09 qui peut se décliner sous différentes formes est la mesure la plus favorable au maintien de la biodiversité. Elle combine peut combiner l'absence de fertilisation, pâturage extensif égal ou inférieur à 1.2 Ugb/ha/an, fauche tardive, formation de couvert herbacé. Malheureusement, cette mesure est peu rémunératrice pour les agriculteurs.

Le cahier des charges optimal pour le maintien d'une activité agricole respectueuse de l'environnement est cité dans la fiche action B3 – Gestion pastorale des chaumes calcaires, modalités techniques de mises en œuvre.

C1	Elaboration d'outils de communication nécessaire à la sensibilisation et l'information du public et des acteurs locaux	**
----	--	----

**ORIENTATIONS DE CONSERVATION À LONG TERME :** Susciter auprès de la population du Montmorélien et des acteurs locaux (propriétaires, exploitants, ...) la prise en considération de l'intérêt écologique du site et de ses enjeux

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :** Intégrer la préservation du patrimoine naturel identifié dans les politiques de développement et de promotion des activités touristiques et de loisirs du territoire local

#### HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISÉS

- *Tous les habitats d'intérêt communautaire*

#### ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE VISÉES

- *Toutes les espèces d'intérêt communautaire*

**Résultats attendus :** 1 lettre d'information par an, un site internet, autres documents de communication nécessaires

#### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Dans une optique de sensibilisation de la population du Montmorélien et des acteurs de ce territoire, la création d'outils simples de sensibilisation peut être facilement entreprise.

Une plaquette de présentation et un poster ont déjà été réalisés pour le site. A ce jour il n'est pas nécessaire de les mettre à jour ou de les éditer à nouveau. Par ailleurs, une lettre d'information est publiée tous les ans pour rendre compte de l'activité du site.

A l'avenir d'autres outils complémentaires pourraient être élaborés, s'ils sont jugés nécessaires et pertinents.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### 1- Modalités techniques de mise en œuvre :

- ✓ Elaboration d'un plan de communication ayant vocation à structurer, coordonner et planifier dans le temps les actions de communication à l'échelle du site Natura 2000. Basé sur un état des lieux des outils de communication existants, de façon à favoriser une communication intégrée, le plan permettra de fixer de façon précise les objectifs de communication, le contenu des messages, le choix des vecteurs de communication et les publics cibles.
- ✓ Rédaction d'une lettre d'information annuelle « les échos du Montmorélien »
- ✓ Ré-édition de document de communication ou de sensibilisation (dépliant de présentation du site, posters, dépliant de présentation de la Charte Natura 2000), de documents techniques à destination des propriétaires ou usagers (fiches techniques de gestion) ou réalisation de nouveaux documents de sensibilisation si nécessaire
- ✓ Réalisation d'un site internet du site Natura 2000 des Coteaux du Montmorélien

## C1 - Elaboration d'outils de communication nécessaire à la sensibilisation et l'information du public et des acteurs locaux

- ✓ Recensement de supports d'information touristiques et de loisirs et intégration d'éléments d'information, de sensibilisation, de règles d'usage à respecter etc... concernant le patrimoine naturel du territoire et sa fragilité

### OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Mission d'animation du Docob.

### BÉNÉFICIAIRES

Mairies, Population locale, écoles, propriétaires, usagers, touristes

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

DREAL, Collectivités, structure animatrice du Docob, Charente Nature, SFO

### COÛT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
<b>Montant total TTC</b>				

### FINANCEMENT

Financeurs potentiels : État, Europe, Collectivités territoriales.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions	n	...	...		...	...	n+i
Lettre d'information	x	x	x	x	x	x	x
Document de sensibilisation				x			
Réalisation d'un site internet				x			
Recensement et intégration d'éléments de sensibilisation dans supports d'info touristiques	x	x	x	x	x	x	x

### INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Indicateurs de mise en œuvre :

Nombre de lettres d'info éditées et d'exemplaires diffusés

Etat d'avancement du site internet

Etat d'avancement du recensement des éléments de sensibilisation

Indicateurs d'évaluation :

Temps d'animation consacré pour les résultats obtenus

## C2 -Promouvoir sur le territoire l'exposition « Les orchidées du Sud Charente au cœur de leur milieu naturel »

C2	Promouvoir sur le territoire l'exposition « Les orchidées du Sud Charente au cœur de leur milieu naturel »	*
----	--	---

**ORIENTATIONS DE CONSERVATION À LONG TERME** : Susciter auprès de la population du Montmorélien et des acteurs locaux (propriétaires, exploitants, ...) la prise en considération de l'intérêt écologique du site et de ses enjeux

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Sensibiliser la population du Montmorélien et les acteurs locaux au caractère remarquable et fragile du patrimoine naturel identifié

### HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISÉS

- *Tous les habitats d'intérêt communautaire du site*

### ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE VISÉES

- *Toutes les espèces d'intérêt communautaire du site*

**Localisation** : Territoire du Pays Sud Charente, Pays Horte et Tardoire, diffusion plus large à la demande.

**Résultats attendus** : Favoriser l'utilisation pédagogique de l'exposition par les acteurs du territoire ; inciter à son utilisation au cours de l'année sur les événements du territoire ; tenue d'un carnet de suivi des emprunts.

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

En 2012, le Pays Sud Charente désireux de mettre en valeur son territoire a réalisé une exposition sur les orchidées du Sud Charente et leurs milieux naturels, avec l'assistance technique de la structure animatrice, le CREN et d'un comité de suivi composé d'experts, d'associations locales, de collectivités locales et des services de l'Etat référents (pour la rédaction et la conception).

Le Pays Sud Charente a également travaillé avec l'Association Jardin d'Isis pour la réalisation d'un film pédagogique sur les orchidées en complément de l'exposition, toujours en lien avec le comité de suivi.

L'objectif de cette action est de trouver les moyens humains pour promouvoir l'exposition et favoriser sa mobilité sur le territoire.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 1- Modalités techniques de mise en œuvre :

- ✓ Définir, en lien avec les collectivités, les associations et les écoles, un plan de communication afin de favoriser la circulation de l'exposition sur le territoire
- ✓ Inciter à l'utilisation de l'exposition pendant les animations scolaires ou au cours de l'année scolaire par les enseignants des classes concernées.
- ✓ Mettre en place un carnet de suivi de l'utilisation et de l'emprunt de l'exposition.
- ✓ Dresser un bilan annuel des emprunts par le gestionnaire de l'exposition et transmission à la structure animatrice

## C2 -Promouvoir sur le territoire l'exposition « Les orchidées du Sud Charente au cœur de leur milieu naturel »

### OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Mission d'animation du Docob.

### BÉNÉFICIAIRES

Collectivités, associations, écoles, ...

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

DREAL, structure animatrice du Docob, Charente Nature, SFO, Communauté de communes Tude et Dronne.

### COÛT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
<b>Montant total TTC</b>				

### FINANCEMENT

Financeurs potentiels : État, Europe, Collectivités territoriales.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions	n	...	...	...	...	n+i

### INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Indicateurs de mise en œuvre :

Utilisation de l'exposition sur le territoire (nombre d'emprunts)

Indicateurs d'évaluation :

C3	<b>Animations auprès des scolaires</b>	**
----	--	----

**ORIENTATIONS DE CONSERVATION À LONG TERME** : Susciter auprès de la population du Montmorélien et des acteurs locaux (propriétaires, exploitants, ...) la prise en considération de l'intérêt écologique du site et de ses enjeux

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Sensibiliser la population du Montmorélien et les acteurs locaux au caractère remarquable et fragile du patrimoine naturel identifié

#### HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISÉS

- *Tous les habitats d'intérêt communautaire du site*

#### ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE VISÉES

- *Toutes les espèces d'intérêt communautaire du site*

**Localisation** : écoles et collèges du territoire du Montmorélien

**Résultats attendus** : 1 animation (comprenant 2 séances) par an

#### JUSTIFICATION DE L'ACTION

La méconnaissance des chaumes et de la fragilité des milieux et des espèces qui s'y développent est souvent responsable des perturbations constatées.

L'objet de cette action consiste à proposer une animation visant à informer et sensibiliser les scolaires du territoire du Montmorélien au patrimoine naturel de ces espaces et sur la nécessité de les préserver.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

**1- Modalités techniques de mise en œuvre :**

- ✓ Proposer des animations pédagogiques en classe auprès de cycle 3 (C.E & C.M) des écoles du Montmorélien, et de classes de collèges
- ✓ Organisation d'animations scolaires auprès d'au moins une école du territoire par an comprenant une animation en classe (1/2 journée) et d'une sortie sur le terrain au printemps (1/2 journée ou 1 journée entière)
- ✓ Développer un programme pédagogique (3 à 4 interventions dans l'année) en concertation avec les enseignants
- ✓ Les projets pourront faire l'objet d'une restitution finale par les élèves
- ✓ Les animations devront évoquer l'intérêt biologique de ces espaces, les menaces et les moyens de les préserver, en insistant sur la place de l'agriculture traditionnelle, notamment le pâturage, comme élément de conservation

**2- Conditions particulières :** pour les animations organisées sur des coteaux appartenant à des propriétaires privés, il faut obtenir leur accord préalable.

### C3 – Animations auprès des scolaires

#### OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Mission d'animation du Docob.

#### BÉNÉFICIAIRES

Ecoles, collèges.

#### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

DREAL, DDT, structure animatrice du Docob, Charente Nature, SFO, Centre de découverte d'Aubeterre, Chambre d'agriculture

#### COÛT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
Animations scolaires	1/2j	2	350	700
Programmes pédagogiques	1/2j	5	350 (+frais de déplacement)	1750
<b>Montant total TTC</b>				

#### FINANCEMENT

Financeurs potentiels : État, Europe, Collectivités territoriales.

#### CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions	n	...	...	...	...	n+i
Animation auprès des scolaires (nombre de classes)	1	1	1	1	1	1
Programme pédagogique	?	?	?	?	?	?

#### INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Indicateurs de mise en œuvre : nombre de journées d'animation réalisées, nombre de classes et d'élèves sensibilisés

Indicateurs d'évaluation : nombre d'écoles sensibilisées/nombre d'écoles potentielles sur le territoire

<b>C4</b>	<b>Animations auprès du grand public</b>	<b>**</b>
-----------	--	-----------

**ORIENTATIONS DE CONSERVATION À LONG TERME** : Susciter auprès de la population du Montmorélien et des acteurs locaux (propriétaires, exploitants, ...) la prise en considération de l'intérêt écologique du site et de ses enjeux

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Sensibiliser la population du Montmorélien et les acteurs locaux au caractère remarquable et fragile du patrimoine naturel identifié

**HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISÉS**

- *Tous les habitats d'intérêt communautaire du site*

**ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE VISÉES**

- *Toutes les espèces d'intérêt communautaire du site*

**Localisation** : à déterminer chaque année

**Résultats attendus** : 1 animation par an

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

La méconnaissance des chaumes et de la fragilité des milieux et des espèces qui s'y développent est souvent responsable des perturbations constatées.

L'objet de cette action consiste à proposer une animation visant à informer et sensibiliser les scolaires du territoire du Montmorélien au patrimoine naturel de ces espaces et sur la nécessité de les préserver.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**1- Modalités techniques de mise en œuvre :**

- ✓ animations sous la forme de sorties de découverte des orchidées, au printemps sur les coteaux pouvant se prêter à la venue de visiteurs (accord systématique du propriétaire, site peu fragile, de préférence sites appartenant au CREN,...),
- ✓ organisation d'une animation par an sur un coteau du site
- ✓ bonne répartition géographique des sorties de façon à sensibiliser un large public,
- ✓ les animations devront être coordonnées et pourront être associées aux manifestations périodiques (randonnée pédestre,...) portées par les acteurs locaux (collectivités territoriales, associations, CREN PC...).

**2- Conditions particulières :** pour les sorties organisées sur des coteaux appartenant à des propriétaires privés, il faut obtenir leur accord au préalable

**OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

Mission d'animation du Docob.

**BÉNÉFICIAIRES**

Communes, population locale

**PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

DREAL, structure animatrice du Docob, Charente Nature, SFO

**COÛT ESTIMATIF**

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
1 sortie / an	1/2j	1	350	350
<b>Montant total TTC</b>				

**FINANCEMENT**

Financeurs potentiels : État, Europe, Collectivités territoriales.

**CALENDRIER PREVISIONNEL**

Actions	n	...	...	...	...	n+i
Sortie nature	x	x	x	x	x	x

**INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE**

Indicateurs de mise en œuvre : nombre de sorties nature réalisées, nombre de participants sensibilisés

Indicateurs d'évaluation :

## C5 - Aide à la mise en place d'un balisage pédagogique sur les sentiers du Montmorélien

C5	Aide à la mise en place d'un balisage pédagogique sur les sentiers du Montmorélien	*
----	--	---

**ORIENTATIONS DE CONSERVATION À LONG TERME** : Susciter auprès de la population du Montmorélien et des acteurs locaux (propriétaires, exploitants, ...) la prise en considération de l'intérêt écologique du site et de ses enjeux

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Sensibiliser la population du Montmorélien et les acteurs locaux au caractère remarquable et fragile du patrimoine naturel identifié

### HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISÉS

- *Tous les habitats d'intérêt communautaire du site*

### ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE VISÉES

- *Toutes les espèces d'intérêt communautaire du site*

**Localisation** : sentiers déjà existants

**Résultats attendus** : intégration d'une information de sensibilisation au patrimoine naturel des pelouses sèches sur tous les sentiers dont le tracé est proche d'un coteau du site

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Un certain nombre de sentiers de randonnées sont existants sur le territoire du Montmorélien, certains sont inscrits dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR). La découverte du patrimoine naturel et paysager des coteaux du Montmorélien par la population locale ou les touristes peut se faire par la pratique de la randonnée.

Au cours de réunions et de rencontres avec les acteurs du territoire et notamment les collectivités, il semble pertinent d'intégrer une information pertinente sur la préservation des pelouses sèches et des orchidées dans les plaquettes et/ou planimètres réalisés par les collectivités sur leur territoire respectif.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 1- Modalités techniques de mise en œuvre :

- ✓ Assistance technique auprès des communes et communautés de communes pour la mise en place de sentiers de randonnées sur ou à proximité des coteaux
- ✓ Assistance technique pour l'intégration des problématiques de sensibilisation du patrimoine naturel dans les documents d'informations (plaquette, planimètre) des sentiers.

#### 2- Conditions particulières :

### OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Mission d'animation du Docob  
Subvention

### BÉNÉFICIAIRES

Communes, Communautés de communes (4B, Tude et Dronne, Horte et Lavalette)

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

DREAL, structure animatrice du Docob, Conseil général, Comité départemental de randonnée pédestre, Communes, Communautés de communes

## C5 - Aide à la mise en place d'un balisage pédagogique sur les sentiers du Montmorélien

### COÛT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
<b>Montant total TTC</b>				

### FINANCEMENT

Financeurs potentiels : État, Europe, Collectivités territoriales.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions	n	...	...	...	...	n+i

### INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

#### Indicateurs de mise en œuvre :

Nombre de rencontres avec élus et techniciens des collectivités en charge de la mise en place de sentiers  
Temps d'animation

#### Indicateurs d'évaluation :

Nombre de sentiers intégrant une sensibilisation à N2000

## D1 - Animation et coordination de la mise en œuvre du Docob

<b>D1</b>	<b>Animation et coordination de la mise en œuvre du Docob</b>	<b>**</b>
-----------	---	-----------

**ORIENTATIONS DE CONSERVATION À LONG TERME** : Permettre la mise en œuvre et le suivi du Document d'Objectifs

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Assurer la mise en œuvre des actions validées dans le Document d'Objectifs

### **HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISÉS**

- *Tous les habitats d'intérêt communautaire du site*

### **ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE VISÉES**

- *Toutes les espèces d'intérêt communautaire du site*

**Résultats attendus** : élaboration et participation à 1 Copil et 1 rapport d'activités par an.

### **JUSTIFICATION DE L'ACTION**

En lien avec le comité de pilotage, la structure animatrice du Docob a pour mission la mise en œuvre des actions du Docob et doit en rendre compte aux membres du Copil annuellement.

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

#### **1- Modalités techniques de mise en œuvre :**

- ✓ Poursuite l'animation, la sensibilisation et l'information auprès des partenaires et acteurs impliqués dans la rédaction et la mise en œuvre du Docob,
- ✓ Organisation et animation de réunions de comité de pilotage annuelles pour le suivi de la mise en œuvre du Docob,
- ✓ Rédaction d'un rapport d'activité annuel,
- ✓ Suivi et la coordination des actions du Docob,

- ✓ Evaluation des actions mises en œuvre (renseignement du tableau de bord de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Docob, de SUDOCO),
- ✓ Participation aux réunions Natura 2000 avec les services de l'Etat,
- ✓ Participation à des réunions de plans et programmes publics du territoire,
- ✓ Assistance technique aux porteurs de projet dans le cadre d'évaluation d'incidence

**2- Conditions particulières :** Les missions d'information, de sensibilisation, d'assistances technique, de participation à des réunions sont dépendantes de la demande des acteurs du territoire. Cependant la structure animatrice peut être sollicitée en cas de besoin

### **OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

Mission d'animation du Docob.

### **BÉNÉFICIAIRES**

État, Comité de pilotage.

### **PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

DREAL, DDT, structure animatrice du Docob

## D1 - Animation et coordination de la mise en œuvre du Docob

### COÛT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
Animation et coordination de la mise en œuvre du Docob	j	15	-	-
<b>Montant total TTC</b>				

### FINANCEMENT

Financeurs potentiels : État, Europe.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions	n	...	...		...	...	n+i
Animation et coordination de la mise en œuvre du Docob	x	x	x	x	x	x	x

### INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Indicateurs de mise en œuvre : nombre de Copil, nombre de rapport d'activité, saisie des données dans tableau de bord et SUDOCO

Indicateurs d'évaluation : Etat d'avancement des actions du Docob

D2	Recueillir la signature de contrats Natura 2000 auprès des propriétaires et / ou exploitants et l'Etat	***
----	--	-----

**ORIENTATIONS DE CONSERVATION À LONG TERME** : Permettre la mise en œuvre et le suivi du Document d'Objectifs

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Assurer la mise en œuvre des actions validées dans le Document d'Objectifs

#### HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISÉS

- « 34.32 Pelouses calcicoles mésophiles subatlantiques » = « **6510 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire** »
- « 34.33 Pelouses calcicoles xérophiles subatlantiques » = « **6510 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire** »
- « 31.88 Fruticées à Genévrier commun » = « **5130 Formations a Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires** »
- « 38.21 Prairies de fauche atlantiques » = « **6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude** »
- « 37.31 Prairies à molinie et communautés associées » = « **6410 Prairies a Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux** »

#### ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE VISÉES

- *Toutes les espèces d'intérêt communautaire du site*

**Localisation** : Surfaces identifiées dans les actions B1 à B4, B6

**Surface concernée** : 105 hectares de pelouses, 60 ha de prairies

**Résultats attendus** : renouvellement des contrats arrivant à terme, 1 nouveau contrat par année d'animation

#### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les actions de gestion des milieux naturels validées dans le document d'objectifs devront faire l'objet de contrats volontaires signés entre les propriétaires et/ou exploitants agricoles et l'Etat.

L'outil contractuel diffère selon le statut des parcelles ciblées :

- pour des parcelles situées hors S.A.U, l'outil contractuel destiné au propriétaire est le Contrat Natura 2000 non agricole non forestier,
- pour des parcelles situées en Surface Agricole Utile (S.A.U), l'exploitant pourra signer une Mesure Agri-environnementale (Contrat Natura 2000 agricole),

Au cas par cas, le contrat déterminera, en cohérence avec les mesures du Docob, les engagements de chacun des signataires ainsi que les règles à respecter par chacun d'eux pour la bonne mise en œuvre des actions choisies.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### 1- Modalités techniques de mise en œuvre :

- ✓ Recensement et rencontre des signataires potentiels de contrats (propriétaires et/ou exploitants),

## D2 – Assistance administrative et technique auprès des propriétaires et/ou exploitants agricoles pour la signature de contrats N2000

- ✓ Assistance technique pour l'élaboration des contrats : propositions de gestion (diagnostic initial à la parcelle, mesure de gestion et intervention à réaliser, estimation des couts),
- ✓ Assistance administrative pour l'élaboration des contrats (formulaire de demande de subvention)
- ✓ Soumettre à la signature des personnes concernées,
- ✓ Suivi de la réalisation des travaux de gestion prévus au contrat,

**2- Conditions particulières :** Aucune action de gestion prévue sur des parcelles ne pourra se mettre en place sans la signature préalable d'un contrat. La signature de contrats sera soumise à la disponibilité de financements par l'Etat pour permettre l'engagement des actions. Le contrat est un engagement sur 5 ans. Le propriétaire/exploitant a la possibilité de le renouveler, avec si nécessaire une adaptation des interventions à échéance de cette période.

### OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Mission d'animation du Docob.

### BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires, exploitants agricoles, gestionnaires (CREN)

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

DREAL, DDT, structure animatrice du Docob.

### COÛT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
Temps d'animation	j	15		
<b>Montant total TTC</b>				

### FINANCEMENT

Financeurs potentiels : État, Europe.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions	n	...	...		...	...	n+i
Recueil de signature de contrat	x	x	x	x	x	x	x

### INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Indicateurs de mise en œuvre :

Temps d'animation consacré

Nombre de contrats signés

Indicateurs d'évaluation :

Tps passé/résultats obtenus

<b>D3</b>	<b>Mener un suivi scientifique périodique des habitats et des espèces</b>	<b>**</b>
-----------	---	-----------

**ORIENTATIONS DE CONSERVATION À LONG TERME** : Permettre la mise en œuvre et le suivi du Document d'Objectifs

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Développer un suivi périodique des actions mises en place  
Permettre une évaluation périodique de l'ensemble du Document d'Objectifs

**HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISÉS**

- *Tous les habitats d'intérêt communautaire du site*

**ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE VISÉES**

- *Toutes les espèces d'intérêt communautaire du site*

**Localisation** : Tout le site

**Surface concernée** :

**Résultats attendus** : Mise à jour du diagnostic écologique, mise en place de suivis spécifiques d'espèces d'intérêt communautaire

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

L'évaluation nécessaire des interventions de gestion proposées et entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du docob peut seule permettre de vérifier si la démarche engagée reste conforme aux objectifs de conservation fixés.

Un travail périodique de suivi s'avère donc nécessaire pour évaluer l'état des habitats et d'espèces prioritaires et déceler une éventuelle régression des surfaces et de l'état de conservation, et surtout en identifier précisément la cause afin d'y remédier.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**1- Modalités techniques de mise en œuvre :**

- ✓ réaliser un suivi des habitats sous la forme d'inventaires phytocologiques ciblés et selon les protocoles du MNHN,
- ✓ réactualiser la cartographie des habitats d'intérêt communautaire,
- ✓ suivre la présence et l'état de conservation de certaines espèces d'intérêt communautaire liées au site, notamment suivi des espèces de l'entomofaune d'intérêt communautaire
- ✓ analyser l'impact des actions de gestion mises en œuvre sur les habitats et les espèces,
- ✓ mener ce suivi 1 fois tous les 6 ans.

**OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

Mission d'animation du Docob.

**BÉNÉFICIAIRES**

COPIL, DREAL, Structure animatrice

**PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

DREAL, structure animatrice du Docob, Charente Nature, SFO.

**COÛT ESTIMATIF**

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
Identification et cartographie des habitats et des stations floristiques remarquables	J	A définir	-	-
Inventaires floristiques et faunistique	J		-	-
Evaluation de l'état de conservation des habitats	J		-	-
<b>Montant total TTC</b>				

**FINANCEMENT**

Financeurs potentiels : État, Europe

**CALENDRIER PREVISIONNEL**

Actions	n	...	...	...	...	n+i
Mise à jour des données écologiques du docob et état de conservation des milieux	x					x

**INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE**

Indicateurs de mise en œuvre : étude écologique réalisée

Indicateurs d'évaluation : évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

#### D4- Mener un suivi périodique des activités socio-économiques

<b>D4</b>	<b>Mener un suivi périodique des activités socio-économiques (en continu et périodique)</b>	*
-----------	---	---

**ORIENTATIONS DE CONSERVATION À LONG TERME :** Permettre la mise en œuvre et le suivi du Document d'Objectifs

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :** Développer un suivi périodique des actions mises en place  
Permettre une évaluation périodique de l'ensemble du Document d'Objectifs

#### **HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISÉS**

- *Tous les habitats d'intérêt communautaire du site*

#### **ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE VISÉES**

- *Toutes les espèces d'intérêt communautaire du site*

**Localisation :** Tout le site

**Surface concernée :**

**Résultats attendus :** suivi des activités socio-économiques, mise à jour du diagnostic socio-économiques

#### **JUSTIFICATION DE L'ACTION**

L'évaluation nécessaire des interventions de gestion proposées et entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du Docob peut seule permettre de vérifier si la démarche engagée reste conforme aux objectifs de conservation fixés.

Un travail périodique de suivi s'avère donc nécessaire pour suivre également l'évolution des activités socio-économiques présentes sur le site.

Il s'agit d'intégrer les évolutions constatées, dans le suivi global et les mises à jour périodiques du Docob.

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

##### **1- Modalités techniques de mise en œuvre :**

- ✓ réaliser un suivi en continu des activités liées aux coteaux,
- ✓ mener un suivi périodique permettant de réactualiser les données du diagnostic socio-économique du Docob tous les 6 ans.
- ✓ évaluer l'impact d'une éventuelle évolution des pratiques et des usages sur les habitats visés par la Directive,
- ✓ définir et estimer l'impact de l'évolution de certains paramètres économiques sur les activités et les usages,
- ✓ mesurer l'impact des mesures de sensibilisation sur le respect des habitats et du caractère privé des parcelles

##### **2- Conditions particulières :**

#### **OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

Mission d'animation du Docob.

#### **BÉNÉFICIAIRES**

COPIL, DREAL, Structure animatrice

#### **PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

DREAL, structure animatrice du Docob, Chambre d'agriculture, CRPF, ...

#### D4- Mener un suivi périodique des activités socio-économiques

##### COÛT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total TTC (€)
Suivi annuel en continu des activités	j	1	-	-
Mise à jour périodique du diagnostic socio-économique	j	A définir	-	-
<b>Montant total TTC</b>				

##### FINANCEMENT

Financeurs potentiels : État, Europe.

##### CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions	n	...	...		...	...	n+i
Veille en continu des activités	x	x	x	x	x	x	x
Mise à jour du diagnostic socio-économique	x						x

##### INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Indicateurs de mise en œuvre :

Mise à jour en continu ou périodique des données socio-économique du site

D4- Mener un suivi périodique des activités socio-économiques